

Election à la Syndicature

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Allaman, comprenant le nom de Colin Compondu, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Colin Compondu, né le 10 février 1987, originaire de Giez/VD, domicilié Petite Rue 4, à Allaman, élu tacitement **Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:

F. Baumgardner



La secrétaire:

Christine Klug

Allaman, le 7 avril 2026